



FOOT BREIZH ACADEMIE

CONCEPTS DE STAGES DE FOOTBALL UNIQUES EN FRANCE

Conditions générales d'inscription et de fonctionnement des stages de football **FOOT BREIZH ACADEMIE**

1. Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception :

- du bulletin d'inscription dûment rempli
- du versement de la totalité du coût du séjour par chèques, espèces ou carte bancaire.
- de la photo d'identité (nom et prénom au verso)

Lorsque vous nous retournez le dossier d'inscription, vous vous engagez à :

- régler toute somme due à notre association
- assumer les frais supplémentaires qui seraient engagés pour votre enfant (médical, transport, dégradations, frais postaux...)

2. Prestations et tarifs

Prestations comprises dans le prix indiqué :

- l'hébergement (draps et couverture fournis)
- les repas, goûter compris
- l'encadrement diplômé
- les activités de pleine nature (piscine, VTT, tir à l'arc, tennis, sport collectif ...)
- le matériel nécessaire au bon déroulement de chaque activité
- la tenue du stage (maillot/ short/ chaussettes)
- la photo de groupe
- le bilan technique joueur (suivi du stagiaire)

Le prix du séjour est forfaitaire ; aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible.

Un tarif préférentiel est accordé, sur présentation des justificatifs nécessaires, en fonction du nombre de stages effectués.

Le transport jusqu'au centre sportif reste à votre charge.



FOOT BREIZH ACADEMIE

CONCEPTS DE STAGES DE FOOTBALL UNIQUES EN FRANCE

3. Conditions d'annulation

1. Vous avez souscrit au forfait annulation

Montant 50€

Donne droit au remboursement total des sommes engagées à la date de la demande d'annulation

2. Vous n'avez pas souscrit au forfait annulation

Annulation de stage

- Par mail la date d'envoi faisant foi
- En cas de non-souscription à la garantie annulation : aucun remboursement ne sera assuré.

Le stage pourra être reporté à une date ultérieure avec accord des 2 parties (Les parents et Foot Breizh Académie).

Interruption de stage

- Toute blessure ou maladie, attestée par notre médecin et imposant un rapatriement sanitaire, donnera lieu à un remboursement calculé sur la base de la valeur de la journée (valeur maximale remboursée, 50% du stage).
- Tout départ volontaire ne donnera lieu à aucun remboursement.

Annulation avant le stage

En cas d'annulation avant le stage pour raison médicale, des indemnités seront retenues selon les conditions suivantes :

- 25 % du coût du séjour si l'annulation intervient plus de 90 jours avant le début du stage
- 50 % du coût du séjour si le délai est compris entre 45 et 89 jours
- 75 % du coût du séjour si le délai est compris entre 30 et 44 jours
- 100 % du coût du séjour si le délai est inférieur à 30 jours.

Tout stage commencé est dû et ne fera l'objet d'aucun remboursement, quel que soit le motif de l'interruption.

Annulation d'un stage de notre fait : remboursement de la totalité des sommes versées sans autre indemnité.

4. Comportement du stagiaire

La direction a toute autorité pour renvoyer quiconque aura été convaincu d'une conduite incompatible avec la vie du centre (vol, violence verbale ou physique,...). Les frais, éventuellement engendrés par ce renvoi, seront à la charge des parents ou du responsable du stagiaire.

Tout stagiaire convaincu de dégradations volontaires des locaux ou du matériel en sera directement responsable et prendra en charge sa remise en état.

La 1ère sanction appliquée sera la suspension immédiate des activités sportives.



FOOT BREIZH ACADEMIE

CONCEPTS DE STAGES DE FOOTBALL UNIQUES EN FRANCE

5. Arrivée et départ

Arrivée des stagiaires :

L'accueil des stagiaires s'effectue le dimanche à partir de 17h30, au centre VACANCIEL de Mûr de Bretagne (stages d'été et de la Toussaint) ou au Centre nautique de Kerguelen à Larmor-Plage (stage de Février et Pâques).

Départ des stagiaires :

Mûr de Bretagne (22) : Le stage se termine le vendredi à 17h00, après la cérémonie de clôture et échanges individuels avec les parents.

Larmor-Plage (56) : Le stage se termine le vendredi à 17h00, après la cérémonie de clôture et échanges individuels avec les parents.

6. Photos individualisées

Pour garder un souvenir de cette semaine commandez dès l'inscription, les photos individualisées réalisées par un photographe professionnel.

7. Dossier d'inscription

Il est impératif que le dossier d'inscription soit complet avant l'ouverture du stage

- Le règlement du solde restant dû 15 jours avant l'ouverture du stage.
- Un certificat médical de moins de 3 mois.
- La fiche sanitaire de liaison dûment remplie à partir du carnet de santé de l'enfant (photocopie des vaccinations possible).
- Un brevet de natation (test de boléro ou 25m) **stage d'été uniquement**, pour avoir accès à la piscine sur le centre de Mûr de Bretagne, ou réaliser des activités nautiques (Kayak).
- Copie de la pièce d'identité.

En l'absence de ces documents indispensables, votre enfant ne pourra participer au stage.

8. Pertes et vols

Pendant toute la durée du séjour, le stagiaire est responsable de ses affaires personnelles.

Nous recommandons de ne pas emmener d'objets ou vêtements de valeur (MP3, téléphone portable, jeux électroniques, équipements de marque...).

FOOT BREIZH ACADEMIE ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des objets perdus. L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur le centre n'entrent pas dans ce cadre.

9. Argent de poche

Afin d'éviter les vols, l'argent de poche devra être remis à l'accueil, le jour de l'arrivée au stage.

Il sera mis à disposition des stagiaires lors du séjour à leur demande. Le solde sera restitué au stagiaire en fin de séjour. Aucun crédit ne lui sera consenti.



FOOT BREIZH ACADEMIE

CONCEPTS DE STAGES DE FOOTBALL UNIQUES EN FRANCE

10. Droit à l'image

En inscrivant votre enfant, vous acceptez que celui-ci soit pris en photo pouvant être utilisée exclusivement pour la communication de FOOT BREIZH ACADEMIE.

11. Interdictions

- Alcool
- Tabac
- Produits stupéfiants

12. Renvoi

Le non respect des consignes données par l'équipe d'encadrement peut entraîner l'exclusion immédiate du stagiaire sans aucun remboursement, de même que l'inadaptation du stagiaire au centre.

13. Soins médicaux

Durant le séjour, l'association fait l'avance des frais médicaux suivants :

- visite chez le médecin
- pharmacie

Les feuilles de maladie vous seront remises en fin de séjour contre remboursement. Vous serez prévenus par le directeur du stage en cas de maladie ou accident, dans les plus brefs délais.

Traitements médicaux en cours: à communiquer à l'arrivée.

14. Régimes alimentaires spécifiques

S'agissant de séjours collectifs, il n'est pas possible de se plier aux exigences particulières à caractère non médical, notamment sur le plan alimentaire (viande halal, régime végétarien ou végétalien...). S'il est possible d'assurer, pour chaque enfant, à la demande écrite des parents à l'arrivée au stage, la substitution de la viande de porc, il est, en revanche, impossible de remplacer la viande.

15. Agrément des séjours

Tous nos séjours sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) des Côtes d'Armor (22) et du Morbihan (56)